

**Plan national d'actions pour le Phragmite aquatique**  
**Déclinaison régionale Pays de la Loire**  
**2010 - 2014**

**Comité de pilotage régional du 01/12/2016 de 14h00 à 17h30**

Compte-rendu

Franck Latraube (LPO 44) & Arnaud Le Nevé (Dreal PDL)

**Présents :**

Christine Blaize (Bretagne Vivante – SEPNB – animatrice nationale du PNA), Jean-Luc Chil (ONCFS – bagueur du Massereau), Hubert Dugué (association Acrola – bagueur sur Donges est), Samuel Havet (LPO 49 – suivi des Basses Vallées angevines), Franck Latraube (LPO 44 – animateur régional du PNA), Kristell Le Bot (GIP Loire-Estuaire), Arnaud Le Nevé (Dreal Pays de la Loire – pilote régional du PNA), Laurence Le Roy (Sivom Loire et Goulaine – animatrice du site N2000), Sébastien Reeber (SNPN – RNN Grand Lieu), Christophe Sorin (FDC 44 – RNR Grand Lieu).

**Excusés :**

Caroline Boudé (DDTM 44), Ludivine Boutroue (Région PDL), Maud Courcelaud (Agence de l'eau), Julien Gonin (LPO), Amélie Lecoq (DREAL/SRNP/DB Pays de la Loire), Jean-Luc Maisonneuve (EDENN), Matthieu Marquet (PNR de Brière).

**Diaporamas du Copil :** ils sont visibles et téléchargeable sur le site internet de la DREAL, [ici](#).

**Ordre du jour**

- Bilan de l'évaluation nationale 2010 - 2015 (Christine Blaize)
- Nouvelles internationales sur le Phragmite aquatique (Christine Blaize & Arnaud Le Nevé)
- Information sur la stratégie du suivi de l'espèce en migration par le MNHN et rôle du PNA (Christine Blaize)
- Bilan de l'évaluation régionale et des actions réalisées depuis le copil du 13 janvier 2015 (Franck Latraube & Arnaud Le Nevé),
- Point sur la cartographie des habitats en région (Franck Latraube & Arnaud Le Nevé),
- Les prospections sur le Carnet et suite de l'éolienne Haliade 150 (Franck Latraube)
- Focus sur la prospection dans la vallée de la Seilleraye (Franck Latraube)
- Retour sur les MAEC aux niveaux national et régional (Franck Latraube)
- Focus sur la cartographie des marais du Mès et de Guérande (Franck Latraube)
- Point sur le réseau Natura 2000 et la mise à jour des FSD (Arnaud Le Nevé)
- Projets et perspectives 2017 (Arnaud Le Nevé)

**Tour de table et avis de chacun sur les 5 ans du PNA**

Sébastien Reeber : « *le PNA n'a pas changé grand-chose pour nous qui sommes impliqués* »

*essentiellement dans le baguage, il n'y a pas eu d'incidence sur la gestion du site, néanmoins, il est utile pour valoriser, justifier et expliquer les opérations de baguage.*

*Un inconvénient mais qui relève plus de la politique du CRBPO que du PNA, est que la multiplication du nombre de stations de baguage sur le Phragmite aquatique, a réduit le nombre d'aides-bagueurs disponibles ».*

Christophe Sorin : *« le baguage est mis en place depuis 2 ans pour vérifier l'intérêt et les fonctions du site sur des habitats herbacés et à petits héliophytes qui sont d'anciennes roselières. Le PNA a contribué à inscrire le Phragmite aquatique dans le renouvellement du plan de gestion ».*

Samuel Havet : *« une année d'aide financière au début du PNA pour le baguage puis plus rien après. L'espèce a été découverte par hasard dans les BVA. Elle reste rare mais elle est régulière chaque année (12 individus ont été capturés en 2016 ce qui est le score le plus faible enregistré sur le site). Concernant la conservation des habitats prairiaux pour le Rôle des genêts, le Phragmite aquatique est un plus pour discuter avec les gestionnaires. Les MAEC « bandes refuges » du Rôle des genêts ont permis d'étendre la mesure pour le Phragmite aquatique.*

*Attentes d'ordre national et international : baguage prospectif sur des zones nouvelles à développer, développer les nouvelles technologies pour appréhender la migration comme les géolocaliseurs ».*

Kristel Lebot : *« le PNA apporte une plus-value en terme de connaissance sur le suivi des roselières dans l'estuaire, qui est un des axes de travail du GIP ».*

Jean-Luc Chil : *« il est difficile de dire si le baguage au Massereau apporte quelque chose à la gestion du site ? Michel Guénézan (conservateur des réserves du Massereau et du Migron) serait plus à même de répondre. La scirpaie du site de baguage est actuellement surpâturée au printemps. Il y a une différence entre le plan de gestion et les pratiques des agriculteurs.*

*Le camp de baguage a été exclu de la zone de MAEC ce qui permet de conserver des massifs de roseaux non pâturés ».*

Laurence Leroy : *« le PNA apporte des éléments de connaissance pour le futur Docob oiseaux qui sera rédigé en 2017. Il a l'intérêt de mettre en perspective les enjeux internationaux ce qui permet de justifier localement les actions engagées et de responsabiliser les gestionnaires sur les sites ».*

Hubert Dugué : *« le PNA permet de décrocher des financements pour le fonctionnement de la station de baguage et de trouver plus facilement des aides-bagueurs. Il a permis aussi de trouver les moyens pour mieux comprendre l'utilisation des habitats sur Donges-Est (cartographie des habitats, expérimentation de gestion par fauche avec exportation...). En 2011, des oiseaux ont été équipés d'émetteurs. Le Phragmite aquatique est une « espèce parapluie » et qui permet de maintenir la scirpaie. L'ACROLA gère désormais trois sites pour continuer des travaux expérimentaux avec l'université de Brest. Depuis 2002, 1 200 Phragmites aquatiques ont été bagués et il est noté une diminution très forte depuis 2013 avec une augmentation du nombre d'adultes (en 2002, 18 à 21 % d'adultes capturés contre 32 à 41 % désormais) ».*

## **Bilan de l'évaluation nationale (cf. diaporama)**

Bilan national a été évalué par l'animateur national (Bretagne Vivante), encadré par un comité de suivi (composé de 9 personnes). L'évaluation action par action avec 5 niveaux différents indique des variations allant de « très mauvais » à « très bon ».

La cartographie des habitats est considérée comme « bonne » en raison de la production d'outils méthodologiques et des nombreux sites cartographiés du Nord-Pas-de-Calais à la Bretagne et de quelques sites en Pays de la Loire et Aquitaine (Pyrénées-Atlantique). Concernant le diagnostic de site cela revient à calculer l'habitat fonctionnel disponible pour l'espèce : 13 057 ha cartographiés dans le cadre du PNA. Le niveau de réalisation est jugé « bon ». Les connaissances sur l'habitat ont également évolué au fil du PNA (par exemple en Baie de l'Aiguillon).

Remarque d'Arnaud Le Nevé : « *il a été identifié dans le nouveau PNA que la cartographie des habitats de l'espèce reste une action prioritaire, car elle est le seul moyen d'évaluer le PNA et de savoir si notre pays continue à offrir des haltes migratoires favorables à l'espèce* ».

Concernant la mise à disposition des données cartographiques, elles sont en ligne en Bretagne sur les sites GéoBretagne (<http://geobretagne.fr/geonetwork/apps/georchestra/>). L'objectif est de l'étendre à d'autres régions. En Pays de la Loire, la cartographie de l'estuaire de la Loire est en ligne sur le site de la DREAL :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-du-phragmite-aquatique-a3094.html>

Un contact est pris avec l'INPN pour une mise à disposition au niveau national.

Actions 1.2 à 1.6 - En revanche, le bilan sur la gestion et les travaux hydrauliques n'a pas pu être réalisé car trop peu de sites ont répondu.

Sur Grand-Lieu, en termes de gestion, il n'est pas concevable de réaliser une gestion spécifique pour le Phragmite aquatique. Arnaud Le Nevé fait remarquer que les grands sites ont plus facilement les moyens de promouvoir une gestion spécifique pour telle ou telle espèce et que sur Grand-Lieu, une gestion en faveur du Phragmite aquatique est possible dans les prairies de fauche du sud, compatible avec les usages et les enjeux sur les autres espèces.

Action 2.1 - protections réglementaires : l'objectif de cette action est d'augmenter le nombre d'aires protégées pour le PA et Sébastien Reeber fait remarquer que cette action n'est pas très pertinente car cet objectif n'est pas adapté aux besoins du terrain (principaux sites déjà protégés, effort à faire sur la gestion). Par exemple sur Grand Lieu, le statut de RNN ne permet pas de gérer convenablement les habitats prairiaux d'alimentation au sud du lac.

Action 2.2 - maîtrise foncière : il y a eu des acquisitions foncières mais couplées avec d'autres objectifs patrimoniaux (exemple, achats de terrains par le Conservatoire du littoral) ; objectif jugé très ambitieux.

Action 4.1 - Questions de Samuel Havet : « *est-il possible de réorienter ou de prioriser la connaissance de l'espèce sur les sites peu protégés ?* ». Réponse d'Arnaud Le Nevé : « *c'est déjà le cas en Pays de la Loire où chaque année, de nouveaux sites sont explorés par le baguage* ».

Remarque de Samuel Havet : « *La prospection est biaisée car on bague plus facilement sur les sites connus ou qui bénéficient déjà d'une protection réglementaire ou foncière (facilité d'accès et*

*d'autorisation) ».*

Pour Sébastien Reeber, il faut prioriser l'amélioration de la connaissance sur les sites qui ont besoin de protection.

Au cours du PNA, 66 nouveaux sites ont été découverts, dont 44 par le baguage en thème ACROLA, + 14 par le baguage autre thème de recherche, + 11 par observations (réseau des visio faunes), donc notation « très bon ».

Christine Blaize souhaiterait que la ressource alimentaire soit étudiée par le biais d'études sur la ressource trophique afin d'évaluer le rôle fonctionnel des habitats visés. A titre d'exemple, sur Donges, une étude sur la ressource trophique montre que l'absence de Phragmite aquatique semble liée à une absence d'invertébrés provoquée par des printemps trop humides. Dans les Basses Vallées Angevines même constat en 2016, trop d'eau et donc pas de végétation favorable et pas de ressource trophique.

Action 5 - quartiers d'hivernage non évaluable à cause du contexte geo-politique même si le PNA reconnaît les actions positives de l'association ACROLA.

- 500 à 600 personnes mobilisées par le PNA en France = chiffre important souligné par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité au ministère.

CNPN du 23 septembre : priorités, maintenir le réseau, suivi des habitats et répondre aux engagements internationaux.

Le rapport de bilan a été validé par le ministère le 15 novembre 2016. Une traduction en anglais du document d'évaluation est en cours, prévue pour fin 2016.

### **Nouvelles internationales**

Mémorandum de mai 2015 (3<sup>e</sup> réunion des parties) : il a réaffirmé le rôle de la France pour la migration de l'espèce, de plus la communauté internationale est dans l'attente d'un indice calculé grâce au baguage au niveau national, permettant de surveiller le succès reproducteur annuel mondial de l'espèce et sa tendance.

Sur ce dernier point, le Muséum (CRBPO) a un thésard depuis septembre 2014 mais qui a pris du retard en raison de problèmes de santé.

L'équipe ACROLA est en Afrique en ce moment au Diawling. L'ACROLA a trouvé un sponsor pour retourner baguer en Pologne en 2017 en période de reproduction (bague couleur). Sur 30 oiseaux bagués, 21 sont contrôlés l'année d'après et 9 deux ans plus tard.

Hubert Dugué signale que l'entreprise de fabrication de briquettes du Parc national de Biebrza en Pologne a fait faillite et que la gestion des habitats est abandonnée depuis deux ans.

Un nouvel article sur la migration suivie par géolocaliseurs devrait sortir sous peu.

Comptage des mâles chanteurs en Ukraine en 2016 : baisse d'effectif.

## **Nouvelles nationales : la réforme des PNA**

Les résultats sont attendus pour début 2017. En 2016, les DREAL ont été associées à la réforme (réunion à Paris du 21 septembre). Concernant le Phragmite aquatique, il était initialement prévu de l'inclure dans un PNA « oiseaux des roselières » avec notamment le Butor étoilé. Les DREAL Pays de la Loire et Bretagne sont intervenues pour rappeler que le Phragmite aquatique est une espèce de prairies humides plus que de roselières et que les menaces qui pèsent sur son habitat ne sont pas les mêmes que celles qui pèsent sur les habitats du Butor étoilé. Les réponses, notamment en terme de gestion, diffèrent d'autant.

Nous avons aussi souligné que ce PNA devait rester de la compétence des DREAL qui ont développé une expertise dans ce domaine et ne pas être délégué aux Agences de l'eau (qui s'appuient aujourd'hui sur les DREAL pour prioriser leurs subventions sur les dossiers faune-flore).

En réponse, le ministère a évoqué la possibilité de deux PNA distincts. Le projet de réforme le plus récent et qui date de septembre 2016, présente le PNA Phragmite aquatique sous la forme du tableau ci-dessous :

### **PNA® oiseaux des roselières et autres espèces de zones humides**

### **OU Prévoir 2 PNA distincts 1. Oiseaux des roselières / 2. Oiseaux des prairies humides**

Oiseaux	<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	À articuler avec le plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.
Oiseaux	<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon	À articuler avec le plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.
Oiseaux	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	À articuler avec le plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.
Oiseaux	<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle lusciniöide	À articuler avec le plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.
Oiseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	À articuler avec le plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.
Oiseaux	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	À articuler avec le plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.
Oiseaux	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	À articuler avec le plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.
Oiseaux	<i>Crex crex ?</i>	Râle des genêts ?	Fait l'objet d'un PNA monospécifique jusqu'en 2018

## **Bilan de l'évaluation régionale (cf. diaporama)**

### **Point sur la cartographie des habitats en région**

Seul l'estuaire de la Loire en 2012, les marais de Guérande et du Mès en 2016 ont été couverts.

Mise en ligne des cartographies d'habitats en Pays de la Loire :

Conformément à la feuille de route 2015 – 2016, les premières cartographies d'habitats du Phragmite aquatique sont en ligne sur le site internet de la DREAL :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-du-phragmite-aquatique-a3094.html>

### **Les prospections sur le Carnet et suite de l'éolienne Haliade 150 (cf. diaporama)**

### **Focus sur la prospection dans la vallée de la Seilleraye (cf. diaporama)**

### **Retour sur les MAEC aux niveaux national et régional (cf. diapo « expose et bilan-regional »)**

### **Focus sur la cartographie des marais Mès et Guérande (cf. diapo « expose et bilan-regional »)**

## Projets, perspectives et feuille de route 2017

### Projets financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :

- Association ACROLA : suivi de la migration postnuptiale à Donges est (26 287 € dont 21 000 € Agence de l'eau),
- PNR de Brière : impact de la prolifération des herbiers de Jussie sur la qualité d'accueil pour le Phragmite aquatique (bague ; 14 000 €) ; il est proposé par le copil que ce suivi s'intéresse aussi à la ressource trophique en invertébrés présente dans les massifs de jussie ;
- LPO 44 : cartographie des habitats sur les marais de l'Erdre (4 800 €),
- LPO 44 : cartographie des habitats sur les marais de Goulaine (4 800 €),
- LPO 44 : exploration par le bague de l'intérêt de la RNR du Polder Sébastopole (85) pour le Phragmite aquatique en migration (6 000 €).

### Perspectives 2017

Samuel Havet fait remarquer qu'à la suite du départ de Gilles Mourgaud de la LPO 49, il existe un risque de disparition en 2017 de la station de bague des BVA sur laquelle Gilles s'investit beaucoup en tant que bénévole. Ses nouvelles activités encore inconnues ne lui laisseront peut-être pas le même temps disponible ?

### Feuille de route 2017

#### Cartographie de la RNN du lac de Grand-Lieu :

La cartographie des habitats de 2004 ayant été récemment digitalisée sous Qgis par Jean-Marc Gillier, Franck Latraube se rapprochera de lui pour proposer une traduction en habitats du Phragmite aquatique. Une nouvelle cartographie des habitats étant programmée pour 2017, Sébastien Reeber est favorable à ce qu'elle soit l'occasion d'éditer également une version « habitats du Phragmite aquatique ».

#### Cartographie de la RNR du lac de Grand Lieu :

Christophe Sorin propose d'envoyer la cartographie des habitats de 2014 (avec la cartographie des usages) à Franck Latraube pour traduction en cartographie des « habitats du Phragmite aquatique ».

#### Cartographie de Frédéric Bioret dans l'estuaire de la Loire :

Kristel Lebot indique qu'il faut la demander directement à Frédéric Bioret. Elle pourra néanmoins faire le point en interne GIP pour vérifier ce qu'elle peut communiquer. Franck Latraube prendra contact avec Frédéric Bioret (ou Matthieu Ledez qui travaille avec lui et qui connaît bien le PNA, car il a remplacé Christine Blaize pendant son congé maternité), et lui demandera l'autoriser de l'utiliser pour éditer une version « habitats du Phragmite aquatique » diffusable au grand public.

#### Cartographie Natura 2000 disponible au Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) :

La DREAL indique que l'ensemble des sites Natura 2000 de Bretagne et Normandie sont digitalisés

par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB). Les Pays de la Loire sont très en retard. Néanmoins, il est possible pour Christine Blaize de se rapprocher dès maintenant du CBNB pour vérifier ce qu'il détient et sous quel format pour tenter une traduction en « habitats du Phragmite aquatique ».

Demander au Conservatoire du littoral la possibilité d'intégrer une couche « habitats du Phragmite aquatique » dans la réactualisation de ses cartographies des habitats, à l'occasion de ses nouveaux plans de gestion (Franck Latraube).

Cartographie par drone : Franck Latraube envisage l'achat d'un drone pour faciliter la cartographie des roselières. Il lui est indiqué que Raphaël Musseau en a acheté un, ainsi que le Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu.

MAEC « bandes refuges » et contrôles ASP :

1. Franck Latraube indique qu'à la suite du précédent comité de pilotage régional du PNA, Chantal Deniau de la chambre d'agriculture est intervenue auprès des contrôleurs de l'Agence de Service et de Paiements (ASP) avec un diaporama illustrant que la présence de petits héliophytes, voire de quelques roseaux, ne signifiait pas un abandon de la parcelle mais une gestion différenciée, favorable à l'expression d'une certaine biodiversité.

Christine Blaize prend contact avec la Chambre d'Agriculture 44 (Agnès Lannuzel [agnes.lannuzel@loire-atlantique.chambagri.fr](mailto:agnes.lannuzel@loire-atlantique.chambagri.fr) et Chantal Deniau [chantal.deniaud@loire-atlantique.chambagri.fr](mailto:chantal.deniaud@loire-atlantique.chambagri.fr)) pour avoir un retour de leur part sur leur travail d'information des contrôleurs ASP et vérifier s'il peut être étendu au niveau national par les Chambres d'agriculture ou l'animation du PNA.

2. Laurence Le Roy demande si des contrôles ASP ont déjà été menés sur les « bandes refuges » ? Il est préconisé par le copil qu'il serait intéressant de contacter les contrôleurs ASP sur ce sujet pour les informer en amont et prévenir le risque de contrôles inadaptés à la mesure et défavorables aux agriculteurs la mettant en œuvre.

Sites Natura 2000 :

- accompagner les animateurs Natura 2000 dans la promotion des MAEC favorables à l'espèce auprès des agriculteurs (Franck Latraube) ;
- étendre ou nommer de nouveaux sites Natura 2000 sur des haltes migratoires non couvertes : l'extension de sites Natura 2000 ou la création de nouveaux sites n'est pas d'actualité au ministère. Néanmoins, le site du Carnet devrait bénéficier d'une extension du site N2000 de l'estuaire de la Loire sur « Le Carnet » dans la partie mesures compensatoires de l'arrêté préfectoral qui autorisera la zone industrielle du Carnet ;
- mettre à jour les FSD : il est prévu une actualisation des Formulaires standards de données (FSD) début 2017 qui devrait permettre d'ajouter le Phragmite aquatique dans ceux de 4 sites où l'espèce est présente : les marais de Guérande, les Basses Vallées angevines, les marais de Goulaine et la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé. La méthode d'actualisation consiste à : saisir les données manquantes par la DREAL sur un logiciel dédié qui remonte l'information au Service du Patrimoine Naturel du MNHN et à récupérer les données manquantes auprès des animateurs Natura 2000 (Amélie Lecoq) ; celles du PNA Phragmite aquatique sont déjà détenues en interne DREAL (Arnaud Le Nevé).

Le tableau ci-dessous est à transmettre aux animateurs des sites concernés pour information.

N°PDL	Dép	Commune	Lieu-dit	ZPS	ZSC	Nom de la ZPS (à défaut du pSic ou ZSC)	Espèce ou habitat d'espèce mentionné dans le Docob	Inclus dans les FSD	NB
5	44	Guérande	Marais de Guérande	FR5210090	FR5200627	Marais salants de Guérande, bois de Pen Bron	Oui	Non	21
16	44	Frossay & Saint-Viaud	Le Carnet	Non	Non		NC	NC	1
44	44	Haute-Goulaine	Marais de Goulaine	FR5212001	FR5202009	Marais de Goulaine	Non	Non	2
45	44	Carquefou & Mauves-sur-Loire	Marais de la Sailleraie	FR5212002	FR5200622	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes	Non	Non	4
25	49	Soulaire-et-Bourg	Roselière de Noyant	FR5210115	FR5200630	Basses Vallées Angevines	Non	Non	95
26	85	Beauvoir-sur-Mer	Future RNR des marais du Bout de sac (et marais saumâtre en général)	FR5212009	FR5200653	Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier	Action 10 roselière	Oui	12
53	85	Givrand	Marais du Jaunay (1°53'37"W ; 46°39'47"N)	Non	FR5200655	Dune de la Sauzaie et marais du Jaunay	Non	NC	1
46	85	Yeu	La Grande Conche Le marais de la Guerche	Non	FR5200654	Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu	Non	NC	2
51	85	Talmont-St-Hilaire	Lagunage de Bourgenay (1°40'59"W : 46°27'30"N)	Non	Non		NC	NC	1
33	85	Talmont-St-Hilaire	Marais de la Guittière (1°37'33"W : 46°26'19"N)	Non	FR5200657	Marais de Talmont et zone littorale entre Les Sables et Jard	Non	NC	2
34	85	Luçon	station d'épuration de Luçon	FR5410100	FR5200659	Marais Poitevin	Non	Oui	649

Stratégie nationale de suivi par le baguage : à l'occasion du renouvellement du PNA, soulever auprès du CRBPO la nécessité de disposer d'une stratégie nationale d'échantillonnage par le baguage, incluant des objectifs scientifiques et des phases de valorisation ou de conclusion (publications), pour aider à la justification du financement du baguage sur les sites (Christine Blaize).